



Fédération Départementale
d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Les temps forts 2023	4
Le fonctionnement	5
Les élus	6
Les ressources humaines	7
Les finances	9
Nos missions	11
<i>Electrification Rurale</i>	12
<i>Eclairage Public</i>	14
<i>Système d'Information Géographique</i>	17
<i>Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques</i>	18
<i>Groupement d'Achats d'Energies</i>	23
Communication d'actualités	27

Une Fédération au service du Territoire



Ils nous ont soutenu financièrement en 2023 :



Directeur de publication : Christian DUMOND, Président
Rédaction : Laurent BARTHUEL, Directeur - Camille CHIFFRAY, Chargée de communication
Réalisation : Camille CHIFFRAY, Chargée de communication
Crédits photos : FDEE 19, Pixabay, Freepik, Pexels - Sources : FDEE 19
Impression : Maugein Imprimeurs Tulle - Publication : juin 2024 -

LE MOT DU PRÉSIDENT



En 2023, malgré un contexte marqué par la flambée des prix de l'énergie, l'activité de la Fédération a été particulièrement dense comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous présenter.

Nous avons souhaité renforcer nos actions et accompagner nos membres dans le domaine de la transition énergétique.

Deux axes forts concernent l'éclairage public : la réfection des armoires de commande avec le soutien financier du FACE, grâce à un sous programme lié aux économies d'énergie et la rénovation de près de 15 000 points lumineux à travers notre démarche « Eclairons Demain ». Cette opération s'inscrit parfaitement dans la réduction des consommations d'électricité et de la biodiversité nocturne, mais également du ciel étoilé. Je regrette que cette opération n'ait pas été retenue au niveau du Fonds Vert initié par l'Etat. Seul le Conseil Départemental, et je l'en remercie, nous a accompagné financièrement dans notre démarche.

Dans ce contexte énergétique en pleine mutation, nous avons continué à déployer les infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du schéma directeur élaboré dans le département dont nous étions porteurs aux côtés d'autres acteurs publics et associations.

Au travers du groupement d'achats d'énergies dont nous sommes membre-pilote, 2023 nous a permis de sécuriser, par des achats dynamiques, les prix du KW pour les années 2024 et 2025, avec des montants déjà inférieurs à ceux du tarif réglementé de vente en particulier pour l'éclairage public.

En matière d'électrification rurale, la Fédération a maintenu son niveau d'investissement avec un volume de travaux atteignant 7 millions d'Euros. Cette compétence constitue toujours une de nos activités majeures, partant du principe qu'il n'y aura pas de transition écologique possible sans un réseau de distribution d'énergie de qualité.

Nous avons également profité de cette année pour agrandir et améliorer la qualité de nos locaux. Chaque agent disposant maintenant d'un bureau individuel.

Comme vous pouvez le remarquer, notre activité a été importante et n'aurait pu aboutir sans le soutien et la confiance de nos communes adhérentes, des membres du bureau et du comité syndical que je tiens à remercier.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel pour son dynamisme et ses compétences mises au service de notre territoire.



Christian DUMOND,
Président de la FDEE 19



LES TEMPS FORTS 2023

MEYSSAC

La Montagne - 13/04/2023

Électrification : sécurisation et rénovation

Dans la salle de la communauté de communes à Meyssac, s'est tenue la commission du secteur Énergie, sous la présidence de Ali Yacine, devant les délégués des treize communes.

Pour l'électrification rurale (ER), il a été acté pour 2023 la sécurisation des fils nus à Collonges-la-Rouge (Puy Bousquet) ainsi que la dissimulation du Haut bourg à Saint-Bazile-de-Meyssac. Une demande de travaux, en attente de financement pour les programmes de sécuri-



COMMISSION. Des projets en débat sur le secteur Énergie.

sation et de renforcement est envisagée sur sept affaires pour un montant de 184.500 €. Pour l'éclairage public (EP), il est acté la

sécurisation et rénovation de neuf armoires électriques : à Collonges-la-Rouge, Branceilles, Saillac et Curemonte.

Un programme de rénovation de l'ensemble des luminaires est lancé par la FDEE 19 sur l'ensemble du territoire pour les communes adhérentes. Les travaux débuteront fin 2023 pour s'étendre jusqu'en 2025.

Transition énergétique. Le secteur participe, avec la collaboration de la FDEE, au développement de bornes de recharges pour véhicules électriques, conformément au schéma directeur de la fédération. Deux bornes sont en cours d'installation à Collonges et à Curemonte.



24 mai 2023

Assises de la Transition Écologique à Bordeaux



12 juin 2023

Visite de la classe de Forgès, lauréate du Concours Ecologicalists



27 juin 2023

Comité Syndical - Présentation CRAC à Egletons



26 et 27 septembre 2023

Carrefour des Collectivités Territoriales à Brive



30 septembre 2023

Salon Moov'e sur la mobilité électrique à Brive



19 octobre 2024

Formation mobilité électrique NAME à Tulle

Énergie - Sensibiliser les élus aux enjeux de la mobilité électrique

TULLE - La mobilité électrique s'installe progressivement dans le paysage automobile. Afin de sensibiliser et de mieux informer les collectivités, la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie (FDEE) et le Syndicat de la Digue pour la Haute Corrèze ont organisé une session de formation à destination des élus locaux.

Une borne de recharge à moins de 20 km

La question des bornes de recharge a occupé une grande partie des échanges avec la



La question des bornes de recharge était au cœur des discussions. © DR

Quelle est la réglementation ? où les installer ? quelles puissances, quel est le coût de l'investissement ? bornes publiques ou bornes privées ?

Des réponses ont été données dans le cadre des infrastructures de recharge pour véhicules électriques élaborées par la FDEE et le Syndicat de la Digue. Fin 2023, la plupart des bornes de recharge publiques sont en service : à savoir 81 points disponibles (45 fin 2022). En moyenne, on compte 200 bornes de recharge par station et par an. À compter de janvier 2024, chaque commune sera ainsi à moins de 20 kilomètres d'une borne de recharge.

Qu'en pensent les élus présents ?

Chez les participants beaucoup d'interrogations demeurent. Une élue de Saint-Genès qui résume le stress de l'attente sur les longs parcours tout particulièrement en période hivernale et la question de la production d'électricité. La question du prix, ces questions restent sans réponse.

Sur sollicitation de M. G. Corréze, administrateur de la FDEE, parle de « la pression des directeurs de l'État » des coûts et rappelle que l'approvisionnement est trop orienté sur l'huile alors que les problématiques des zones rurales ne sont pas suffisamment prises en compte.

Y.C./C.P.

"NAME a pour objectif de promouvoir le développement de la mobilité électrique en accompagnant notamment les collectivités locales et les entreprises. Site : ma mobilité électrique.fr"

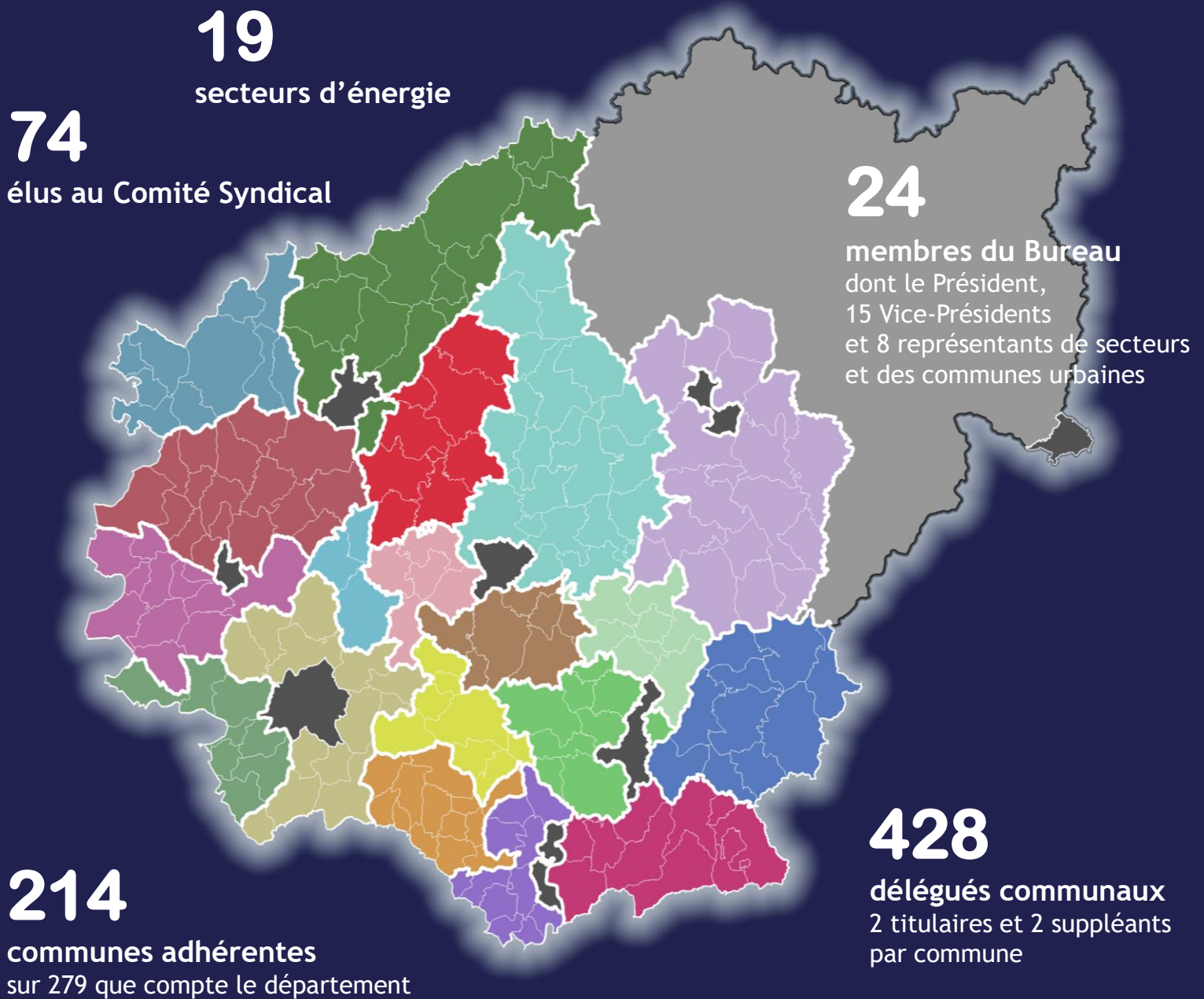
La Vie Corrèzienne - 17/10/2023



24 octobre 2023

Réunion des Présidents et Directeurs entente Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine

LE FONCTIONNEMENT



Les Secteurs Intercommunaux d'Énergie :

- | | | |
|------------|---------------------|------------------------|
| ● Argentat | ● Haute-Vézère | ● Saint-Privat |
| ● Ayen | ● Larche | ● Sainte-Féréole |
| ● Beulieu | ● La Roche-Canillac | ● Seilhac |
| ● Beynat | ● Lubersac | ● Tulle-Nord |
| ● BMT | ● Mercoeur | ● Tulle-Sud |
| ● Brive | ● Meyssac | ● Communes urbaines |
| ● Egletons | ● Orgnac | ● Syndicat de la Diège |

LES ÉLUS

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Christian DUMOND	Président
Laurent DARTHOU	Vice-président en charge de la maîtrise de la demande d'énergie, mobilité durable, transition énergétique
Guy LACHAUD	Vice-président
Jean-Noël LANOIR	Vice-président en charge des travaux d'électrification rurale et du contrôle de concession
Sébastien ROUCHON	Vice-président
Georges SAULLE	Vice-président en charge des finances et répartition des crédits
Marc RATEAU	Vice-président en charge de l'administration générale, fonctionnement, communication
Jean-Marie MOULIN	Vice-président
Emmanuel COMBE	Vice-président
Bernard ROUSSELY	Vice-président
Roger CHASSAGNARD	Vice-président
Ali YACINE	Vice-président
Franck MAGNAUD	Vice-président
Jean TRONCHE	Vice-président
Christian DERACHINOIS	Vice-président
Christian RIGAL	Vice-président
Marie-Claude CARLAT	Membre du bureau
Jean-Marc CHIRIER	Membre du bureau
Henri SOULIER	Membre du bureau
Jean DABERTRAND	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Christian MANIÈRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines, en charge de l'éclairage public
Jean-François BORDAS	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
Gérard FAUGÈRES	Membre du bureau, représentant des communes urbaines
François FILLATRE	Membre du bureau, représentant des communes urbaines

DATE DES RÉUNIONS

Le Comité Syndical :

- Le 26/01 : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Le 23/03 : Présentation du budget
- Le 01/06 : Comité syndical
- Le 27/06 : Présentation des Comptes Rendus d'Activités
- Le 12/10 : Comité syndical
- Le 07/12 : Comité syndical

Le Bureau Syndical :

- Les 17/01, 14/03, 23/05, 03/10, 28/11

Les Commissions :

- Administration générale, Fonctionnement, Communication : les 13/01, 03/04, 05/09
- Eclairage Public : les 31/01, 06/04
- Electrification Rurale : le 14/03
- Finances : le 14/11
- Commission d'Appel d'Offres : les 31/05, 14/06, 10/07, 19/07
- Transition Energétique : le 20/04
- Suivi du Plan Pluriannuel d'Investissement (concession) : 28/11



LES RESSOURCES HUMAINES

LA RÉPARTITION DES AGENTS

La FDEE 19 compte dans ses effectifs 10 agents au siège et 7 agents, à temps non complet, mis à disposition dans les communes ou communautés de communes (secrétaires de secteur d'énergie) :



Moyens humains au siège

6
femmes

4
hommes

7 titulaires
3 contractuels

1 catégorie A
4 catégorie B
5 catégorie C

6
filière
administrative

4
filière
technique

Moyens humains mis à disposition

6 femmes
(1,5 ETP*)

1 homme
(0,3 ETP)

1,6 titulaire ETP
0,2 contractuel
ETP

-

1,8 filière
administrative
ETP

-

Total

7,5 ETP

4,3 ETP

11,8 ETP

-

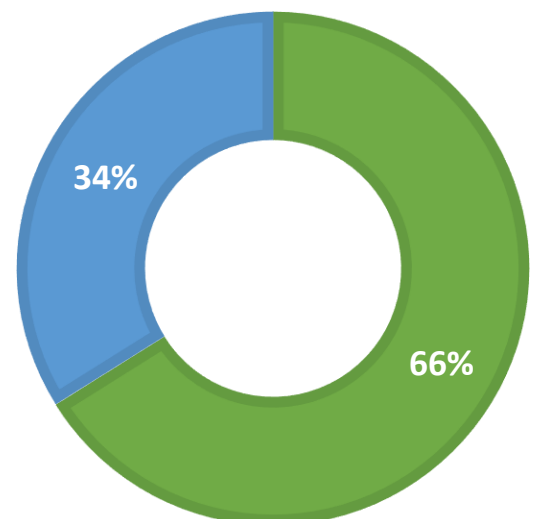
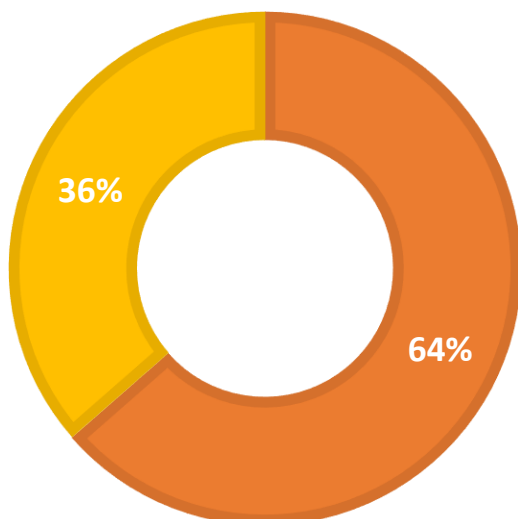
7,8

4

*ETP : Equivalent Temps Plein

■ Femmes ■ Hommes

■ Filière administrative ■ Filière technique



Christian DUMOND
PRESIDENT

Laurent BARTHUEL
DIRECTEUR

05 87 09 05 80 - l.barthuel@fdee19.fr

Accueil
Communication

Camille CHIFFRAY

Chargée d'accueil et de communication
05 55 20 89 51 - c.chiffray@fdee19.fr

RH, Administration et
Finances Générales

Annie FEUGEAS

Gestionnaire administration et finances
générales, Ressources humaines
05 87 09 05 59 - a.feugas@fdee19.fr

Administration et
Finances Techniques

Véronique BIGOURIE

Gestionnaire administration et finances
techniques, Marchés publics,
Administration secteur d'énergie
La Roche-Canillac
05 55 21 36 16 - v.bigourie@fdee19.fr

Maryline JAUCENT

Gestionnaire administration technique,
Gestion des aides extérieures
05 55 21 36 14 - m.jaucent@fdee19.fr

Administration et
Finances Secteurs
d'Énergie

Mathilde JOUVE

Gestionnaire administration et
comptabilité des secteurs d'énergie :
BMT, Haute-Vézère, Larche, Seilhac,
Sainte-Féréole, Saint-Privat, Tulle-
Nord, Tulle-Sud
05 87 09 06 69 - m.jouve@fdee19.fr

Secrétaires des secteurs d'énergie :

Ayen : Karine DELGOULET
Beynat, Beaulieu, Meyssac : Marie-
Françoise VERGNE
Brive : Alain JUGIE
Egletons : Valérie ESCUDERO
Lubersac : Sandrine DUPUY
Orgnac : Céline BOMMÉ

Electrification Rurale

Lucas MALBERNARD

Chargé d'affaires SIE Beynat et Beaulieu
Chargé d'études EP solaire,
Gestionnaire affaires réseau Télécom
05 55 21 36 15 - l.malbernard@fdee19.fr

Eclairage Public
Cartographie

Thomas SIBERT

Référent éclairage public,
Gestionnaire données patrimoniales
05 55 21 36 13 - t.sibert@fdee19.fr

Urbanisme
Administration EP

Laurence RICHARD

Gestionnaire suivi urbanisme,
Administration EP, Administration et
comptabilité secteur d'énergie Argentat
05 55 20 89 51 - l.richard@fdee19.fr

Transition, efficacité
énergétiques,
Mobilité Durable

Sébastien CAIX

Gestionnaire groupement d'achats
d'énergies, Mobilité durable
05 55 20 89 51 - s.caix@fdee19.fr

Une équipe au service
des collectivités
du territoire !

LES FINANCES

UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS À VENIR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

Les Principales Ressources Financières de Fonctionnement et leur montant pour l'année 2023

● La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) **4,76 Millions d'Euros**

Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis la Loi NOME, elle s'appuie sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture. Ce produit constitue une ressource importante pour notre Fédération qu'il convient de suivre avec attention.

Depuis 2023, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE. L'année 2023 est une année exceptionnelle qui régularise les périodicités précédentes de perception (1 trimestre de taxe supplémentaire).

● Les Redevances de Concession **1,38 Millions d'Euros**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'électricité et propriétaire des réseaux, la Fédération perçoit une redevance du concessionnaire Enedis, selon les dispositions du cahier des charges de concession signé en décembre 2021. Cette redevance est fractionnée en deux parties :

- Une partie dite « Fonctionnement » (R1) calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux affectée aux frais de gestion et de contrôle de la concession
- Une partie dite « Investissement » (R2) calculée sur la base des investissements réalisés par la Fédération affectée aux travaux sur les réseaux de distribution

● La Part Couverte par le Tarif (PCT) **0,64 Millions d'Euros**

Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Il s'agit donc, depuis 2010, d'une contribution d'ENEDIS au coût des raccordements lorsqu'ils sont réalisés sans financement du FACE. Le taux de cet apport est de 40 % (appelé coefficient de réfaction) du montant des études et des travaux.

● La Participation des Communes **0,76 Millions d'Euros**

Depuis 1982, en raison de la baisse du taux de la TCCFE, une majorité des syndicats primaires d'électrification ont eu recours aux participations des communes. Pour la plupart, ces recettes ont perduré, elles ont permis de réaliser davantage de travaux et surtout de limiter le recours à l'emprunt. La FDEE 19, en 2012, a décidé de continuer à percevoir cette participation mais a souhaité harmoniser sa règle de calcul sur l'ensemble des secteurs d'électrification.

Actuellement, la contribution moyenne par habitant selon les secteurs d'énergie est de 5,57€.

Les Principales Ressources Financières d'Investissement et leur montant pour l'année 2023

● Les Dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) **2,13 Millions d'Euros**

Créé en 1936, ce fonds, financé par les distributeurs d'électricité en France instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains d'électricité, la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement est inclus dans le TURPE.

Ces aides sont ventilées, chaque année, entre les départements par Bercy, après avis du Conseil du FACE. Elles sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département, liés à la qualité et à la continuité de fourniture d'électricité.

La particularité du Département de la Corrèze réside en la présence de deux AODE destinataires de ces aides, suivant le Décret du FACE, le Président du Département doit arbitrer la répartition de ces aides entre elles.

Ces dotations ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de 3 enveloppes dans la limite d'un plafond annuel :

- Enveloppe FACE AB, utilisée pour une partie aux travaux d'extension et pour une grande partie financière pour des travaux de renforcement des réseaux électriques
- Enveloppe FACE S, utilisée pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (vétusté)
- Enveloppe FACE C, utilisée pour l'enfouissement des réseaux électriques (raison esthétique, ...)

Ces aides permettent, pour chaque dossier, de financer 80 % du montant HT des travaux.

● L'article 8 du Cahier des Charges de Concession **0,30 Millions d'Euros**

Il correspond à la participation annuelle d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le concessionnaire participe à hauteur de 40 % du coût HT au financement des travaux de dissimulation de la Fédération, depuis 2022, une partie de cette subvention est allouée à l'éradication du réseau « fils nus » pour sécurisation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Dépenses
25 146 978 €

Fonctionnement
8 024 071 €

Investissement
17 122 907 €

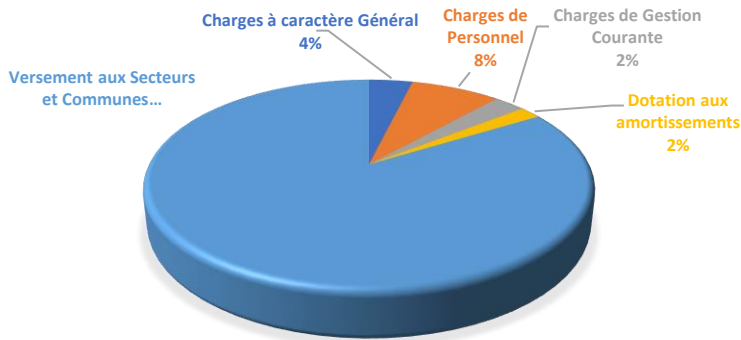
Recettes
34 150 895 €

Fonctionnement
14 048 098 €

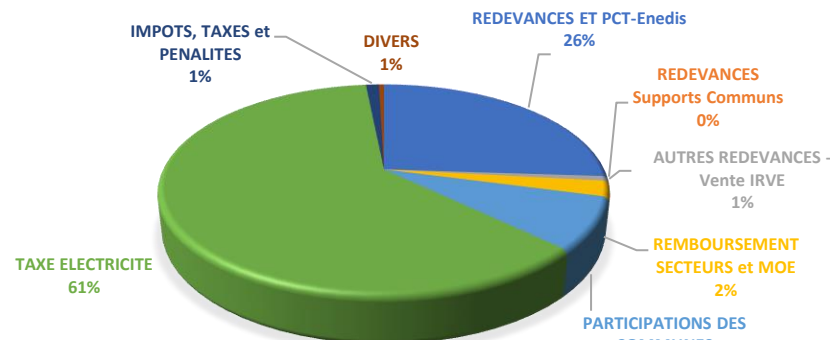
Investissement
20 102 797 €

La hausse des différents montants s'explique par l'inscription des dépenses et recettes liée à la mise en place du projet « Eclairons Demain » (Banque des Territoires et CD19).

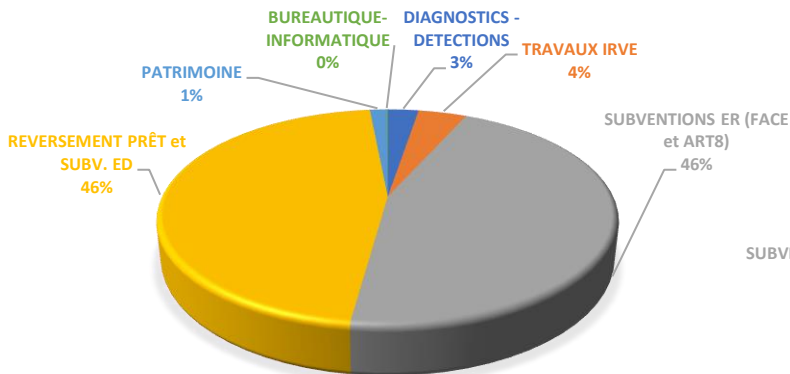
BUDGET PRINCIPAL 2023



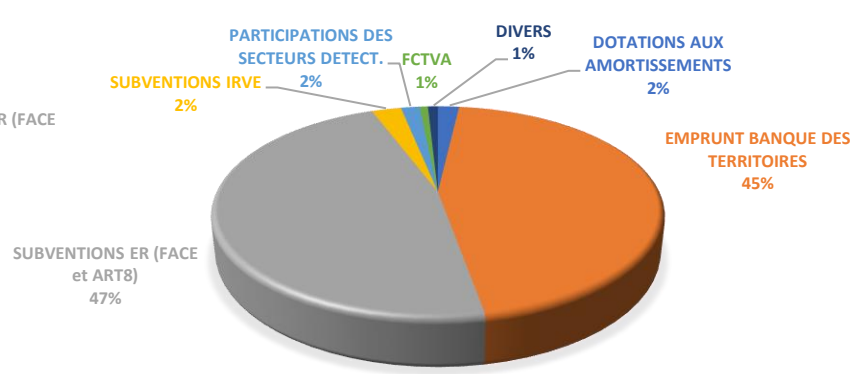
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 7,10M€



RECETTES FONCTIONNEMENT 7,77M€

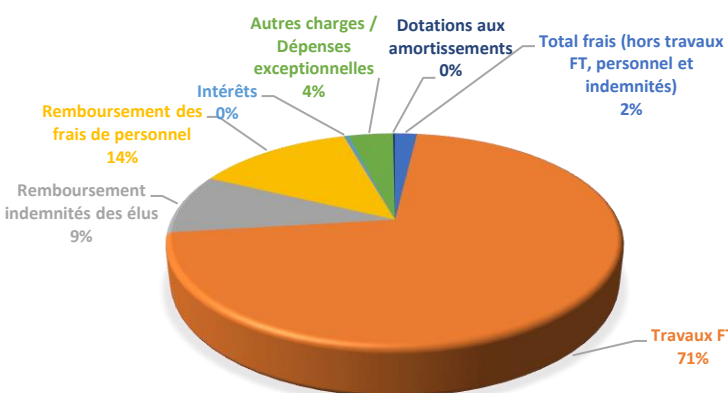


DÉPENSES INVESTISSEMENTS 7,09M€

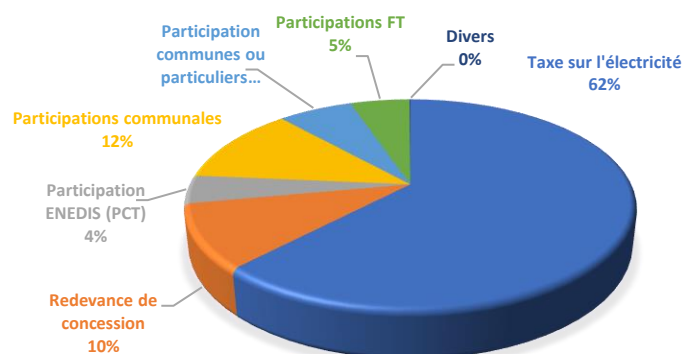


RECETTES INVESTISSEMENT 7,23M€

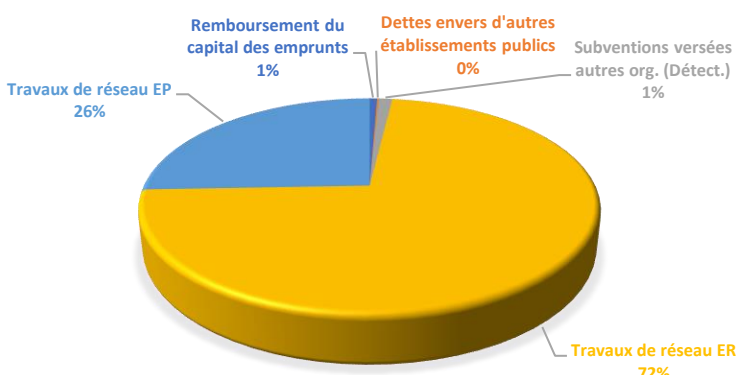
BUDGETS ANNEXES 2023



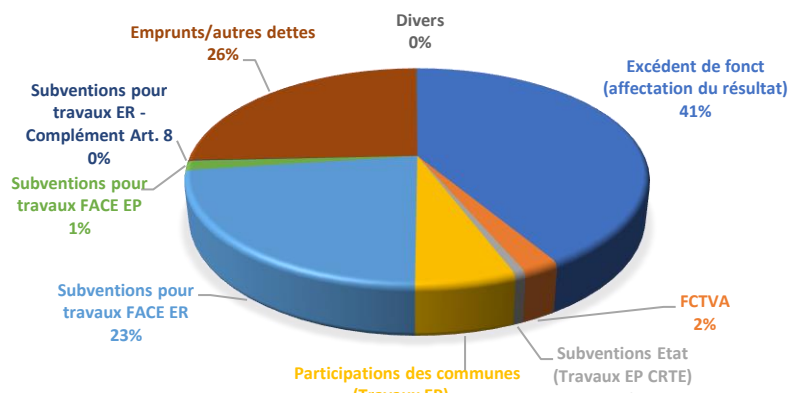
DÉPENSES FONCTIONNEMENT 0,92M€



RECETTES FONCTIONNEMENT 6,28M€

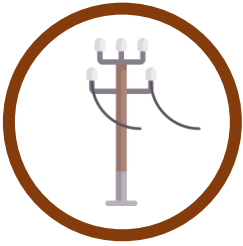


DÉPENSES INVESTISSEMENT 10,04M€



RECETTES INVESTISSEMENT 12,87M€

NOS MISSIONS



Electrification Rurale

La FDEE 19 est propriétaire de l'ensemble du réseau électrique basse et moyenne tension. Elle adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, des renforcements, des dissimulations ou encore des sécurisations.

Il s'agit d'une compétence obligatoire et **214** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Eclairage Public

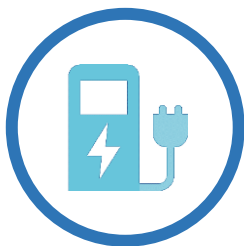
La FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en éclairage public pour ses adhérents.

Il s'agit d'une compétence optionnelle et **200** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Système d'Information Géographique

La FDEE 19 est dotée d'une plateforme de cartographie, le « SIG 19 », qui est utilisée comme base de données pour les différentes installations d'éclairage public et d'électrification rurale comprenant les réseaux et le patrimoine.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

La FDEE 19 exerce la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, sur le domaine public, comprenant la fourniture, la mise en œuvre, l'énergie, l'exploitation et la maintenance. **153** communes ont transféré cette compétence optionnelle à la FDEE 19.

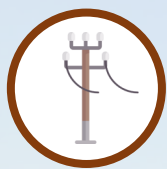


Groupement d'Achats d'Energies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergie comprenant 10 autres syndicats départementaux. Ce groupement permet de mutualiser les divers contrats des collectivités pour les énergies du gaz et de l'électricité afin d'obtenir les meilleurs offres. **149** collectivités corréziennes / établissements publics sont membres de ce groupement d'achat.

Mission annexe : Réseaux de Télécommunication

Sous couvert de l'article L2224-35 du CGCT, et pour certaines opérations d'effacement de réseaux en coordination avec l'électrification rurale, la FDEE 19 réalise des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication (cuivre et fibre).



Electrification Rurale

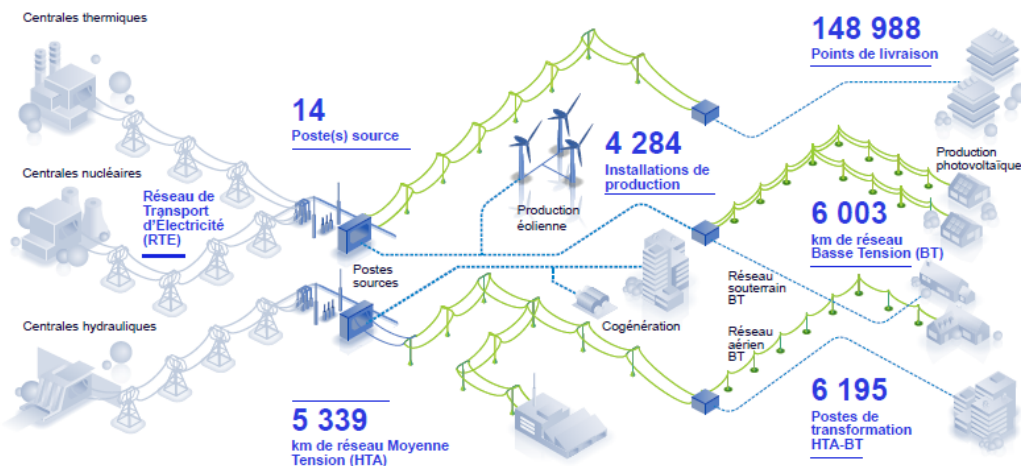


Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité sur son territoire (réseaux moyenne et basse tension), la FDEE 19 est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour les communes adhérentes. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un Contrat de Concession.

PATRIMOINE RÉSEAU

Le réseau public de distribution d'électricité

Source : CRAC 2023 Enedis



Réseau moyenne tension (HTA)
Longueur : 5 339 km (+17km soit +0,32%)
Principalement renouvelé par Enedis

Réseau basse tension (BT)
Longueur : 6 003 km (+17km soit +0,28%)
Principalement créé et renforcé par la FDEE 19

Postes de transformation HTA/BT
6 195 postes, soit en moyenne :
- 24 usagers par poste
- 76m de réseau HTA ou BT par usager

Energie acheminée : 1 201 059 MWh soit une baisse /2022 de 4,6 % - Nombre de clients : 148 988 soit une hausse /2022 de 0,56 %

NOS MISSIONS : Améliorer, Renforcer, Sécuriser ...

Le Maire et/ou le délégué de la FDEE 19 a la capacité de signaler toute difficulté concernant les réseaux électriques de sa commune selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par Enedis et/ou la FDEE 19.

Renforcement

La FDEE 19 investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers. Prise en charge de **100 %** de la majeure partie des affaires.

Sécurisation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains. Prise en charge de **100 %**.

Enfouissement

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (télécommunication, éclairage public, ...) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux. Prise en charge de **100 %** pour les réseaux électriques et **50 %** pour le génie civil des réseaux de télécommunications.

Extension

La FDEE 19 gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, des professionnels ou des collectivités et leurs établissements publics. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant. Prise en charge différente selon les cas.

Afin d'éviter toutes urgences et oublis, il est fortement conseillé aux collectivités ou particuliers de déclarer le plus en amont possible leurs travaux et demande de raccordement via le formulaire présent sur notre site internet : www.fdee19.fr



LES DÉROULÉS D'INTERVENTION : Généralités

- ⚡ Réception de la demande, définition du besoin, réunion de pré-piquetage sur site avec les acteurs concernés (Élus, Bureau d'Études, Enedis, Opérateurs Télécom, Syndicat des eaux, ...) afin de définir le tracé et soulever les contraintes possibles, études de l'affaire
- ⚡ Réunion éventuelle de coordination avec les différents concessionnaires
- ⚡ Intégration des plans si coordination
- ⚡ Demande des autorisations (passage, servitudes, ...) et communication de l'article R323-25 aux différents organismes concernés (Enedis, UDAP, Orange, CD19, Gestionnaire de voirie, Syndicat AEP, ...)
- ⚡ Réalisation des travaux
- ⚡ Mise en service en coordination avec Enedis, éventuellement intervention des opérateurs de télécommunication pour dépose de leur propre réseau
- ⚡ Réception des travaux et contrôle de conformité

2023 EN CHIFFRES HT (opérations facturées en cours de réalisation ou soldées)

RENFORCEMENT
110 opérations
1 632 818 €






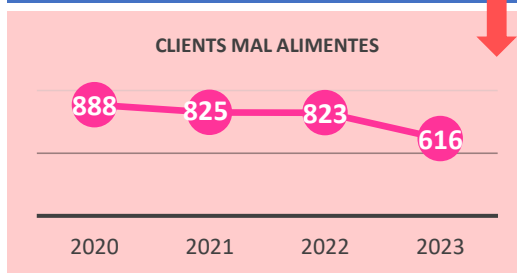
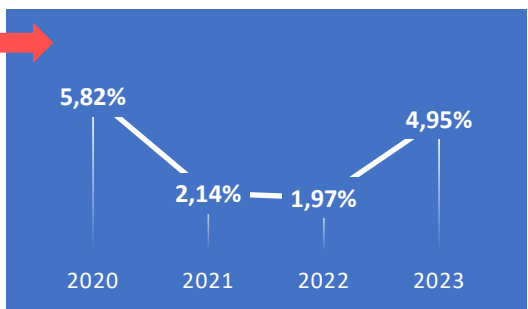
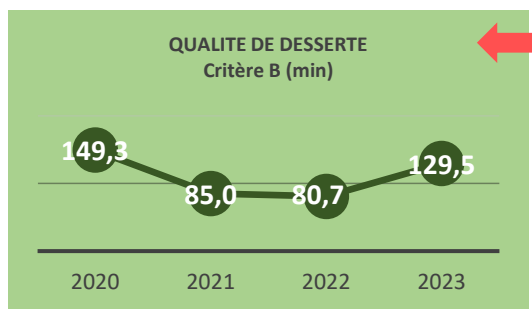
EXTENSION
184 opérations
1 614 341 €

ENFOUISSEMENT
143 opérations
2 990 361 €

SÉCURISATION
72 opérations
709 975 €

CONTRÔLE DE CONCESSION

<p>Temps moyen de coupure</p> 	<p>Critère B : temps moyen d'interruption d'électricité subi par les clients raccordés en BT</p> <p>FDEE 19 en 2023 : 129,5 min Moyenne nationale : 72,9 min</p> <p>NON SATISFAISANT <i>Avec une demande : stabiliser la valeur dans le temps</i></p>	<p>Continuité de fourniture</p> 	<p>La tenue de tension se situe à 4,95 % alors que le décret impose 5 %</p> <p>ATTENTION En forte augmentation</p>	<p>Tenue de tension</p> 	<p>En 2023 : 0,41 % alors que le décret impose 3 %</p> <p>CONFORME</p>
---	--	--	---	--	---



Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tensions répétées, il est important d'en informer la FDEE 19. N'hésitez pas à nous contacter : 05 55 20 89 51 ou accueil@fdee19.fr



POSTE A POURVOIR



Eclairage Public

La FDEE 19 œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergies avec des gains financiers non négligeables pour les communes dans le respect et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 200 communes sur 214 ont transféré à la FDEE 19 leur compétence éclairage public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement (97 % des communes éligibles nous font confiance).

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

30 048
points lumineux

2 785
armoires de commande



2023 est une année charnière pour la mise en place d'un grand chantier de rénovation des luminaires et installations d'éclairage public.

Toujours dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie, de conflits extérieurs et d'urgence climatique, les collectivités recherchent toutes les solutions pour mettre rapidement en œuvre un plan d'économies financières et de maîtrise énergétique. Quoi de plus efficace et de plus rapide que de rénover les installations d'éclairage public, dont les équipements vétustes sont ciblés, pour un retour d'investissement approchant les 2 ans et demi en croisant investissement (reste à charge des communes), économies d'énergie et préservation de la biodiversité.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **L'efficacité énergétique** = diminuer les consommations d'électricité en réduisant les puissances des luminaires grâce aux nouvelles technologies de sources LED ;
- **L'efficacité écologique** = réduire la pollution lumineuse en éclairant juste en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 2018 en préservant la biodiversité, température de couleur chaude (2700°K), ciel étoilé ;
- **La sobriété et le développement durable** = nous demandons aux communes de se saisir de ce projet pour démanteler certains luminaires qui n'ont pas l'usage d'éclairage public mais ayant plutôt une vocation d'éclairage privé. Les ensembles de luminaires seraient entièrement déposés afin d'éviter toute mauvaise interprétation juridique si un incident survenait. Aussi, les nouveaux luminaires installés seront susceptibles d'être réemployés dans le cadre de future dissimulation des réseaux aériens, seuls des mâts seront à commander pour ces projets.

LES RÉNOVATIONS EN COURS

Rénovation des armoires de commande d'éclairage public

Accompagné par un financement d'un sous-programme du FACE, « Transition Énergétique », le projet de réhabilitation de près de 600 armoires va se terminer fin 2024. Ce programme, dont l'objet principal est de piloter les temps d'éclairage, a également permis de sécuriser un grand nombre d'armoires de commande laissées à l'abandon depuis de nombreuses années.

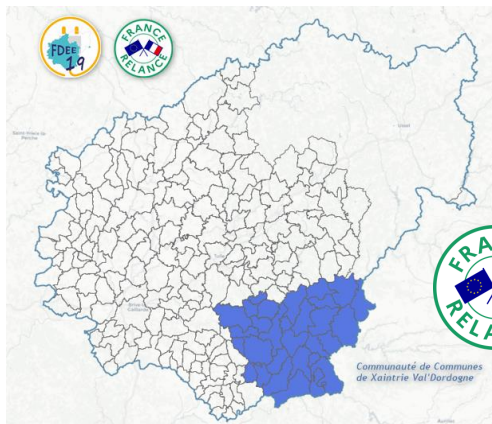
MONTANT DU PROGRAMME :
1,5 millions d'Euros avec un reste à charge financier pour les communes de 10 %



cas

face





Rénovation de luminaires sur le territoire de la Communauté de Communes Xaintrie-Val'Dordogne

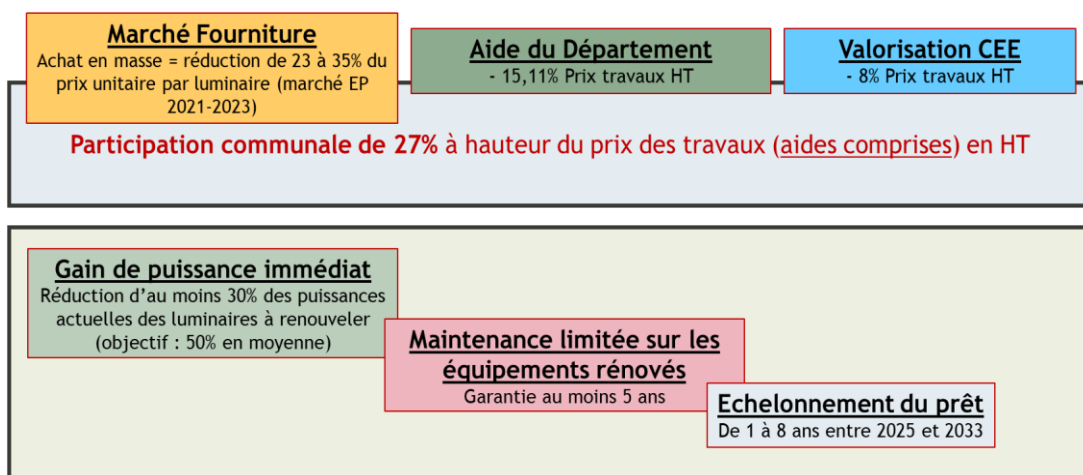
Cette Communauté de Communes fut la seule à engager un partenariat administratif et financier avec notre Fédération pour éradiquer un certain nombre de luminaires et rénover certaines armoires de commande d'éclairage public. Ce financement issu du Plan France Relance au titre de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local a permis la rénovation de 56 armoires et de 310 luminaires vétustes. Les deux projets seront terminés fin 2024.

MONTANT DES 2 PROGRAMMES :
225 000 Euros avec un reste à charge pour les communes de 17,5%

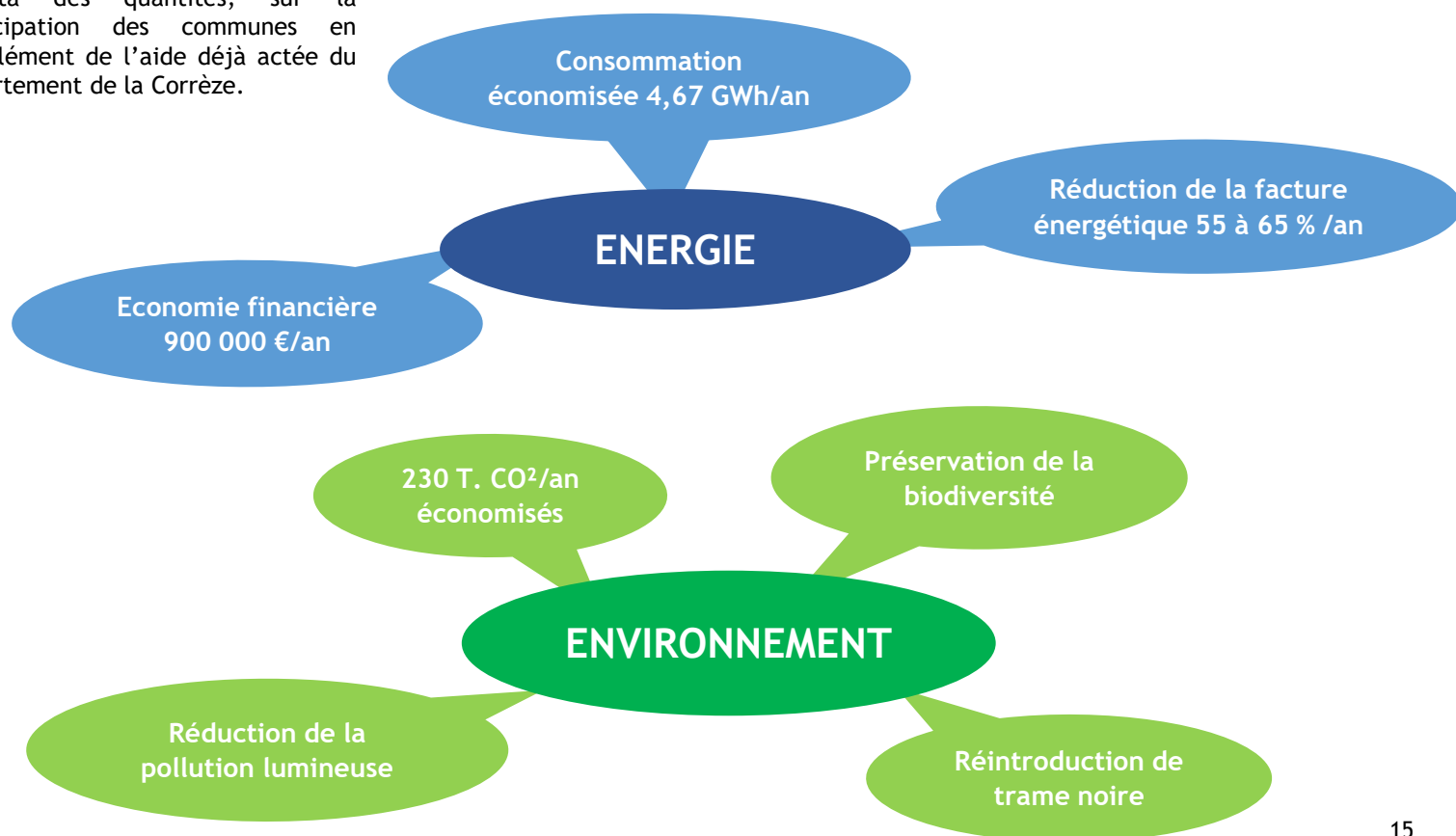
ECLAIRONS DEMAIN : Programme de rénovation de luminaires

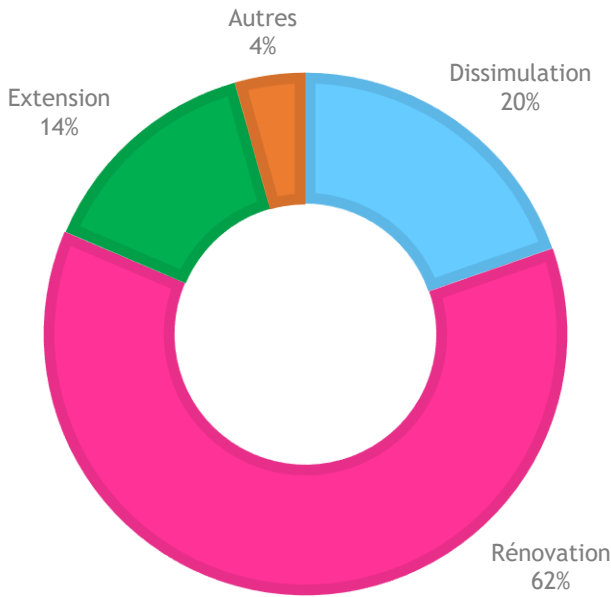


Ce programme consiste au remplacement de la totalité des luminaires vétustes par des luminaires LED à l'horizon fin 2025 avec le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 1,3 millions d'Euros. Cela représente un volume de près de 13 200 luminaires à rénover en 2 ans, les projets sont engagés et réalisés de septembre 2023 (études) à octobre 2025 (travaux), accompagnés par un emprunt « Intracting » de 6,5 millions d'Euros de la Banque des Territoires. L'ensemble des travaux de rénovation sera valorisé par des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à hauteur de 730 000 €, montant entièrement réparti, au prorata des quantités, sur la participation des communes en complément de l'aide déjà actée du Département de la Corrèze.



ECLAIRONS DEMAIN EN CHIFFRES





183
opérations
d'éclairage public
2 208 345 € TTC

Les températures de Couleurs

La température de couleur en ° kelvin indique la teinte (froide ou chaude) :

- Une température élevée (5000 °k) évoque une teinte blanche et froide (phares de jour des voitures) composée de lumière bleue considérée comme nocive pour la biodiversité ;
- Une température basse (2700 °k) choisie pour la majeure partie des luminaires rénovés évoque une teinte chaude moins nocive pour l'être humain et la biodiversité.

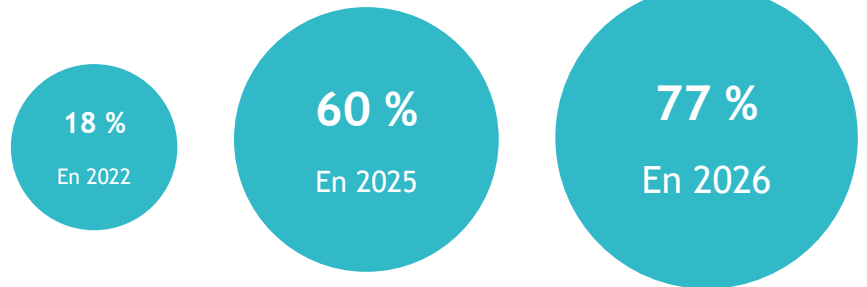
Le décret du 28 décembre 2018, contre la pollution lumineuse, oblige les maîtres d'ouvrage à utiliser une température de 2700 °kelvin mais le Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR), dans le cadre de la Réserve Internationale pour un Ciel Etoilé (RICE) préconise une température de 2400°Kelvin voire 2200°. Ce que nous nous attachons de faire sur le territoire des communes adhérentes au PNR et à la FDEE 19.

Températures de couleur utilisées pour l'éclairage public - 1800 à 3000°K



UN OBJECTIF À FIN 2025 : 77 % DE LUMINAIRES ÉQUIPÉS DE SOURCE LED

Le programme « Eclairons Demain » terminé, les luminaires vétustes équipés de lampes à décharge (Sodium Haute Pression, Fluo compact, Vapeur de mercure, ...) auront été éradiqués des parcs communaux, démontés, déposés et recyclés dans des filières de traitement adaptées par les opérateurs économiques.



EVOLUTION du % de luminaires équipés de sources LED

UN DERNIER CHANTIER A ENGAGER EN PARALLÈLE DU PROGRAMME « ECLAIRONS DEMAIN »

Après s'être focalisé sur la vétusté des luminaires, il reste des luminaires en bon état (ancienneté 7 à 12 ans) mais équipés de sources à décharge traditionnelle consommant entre 70 et 100W, ce qui est, de nos jours, élevé.

Les nouvelles technologies de lampes LED évoluent, les garanties des matériels sont assurées par les fournisseurs. Cette méthode va nous permettre d'amplifier le taux de sources LED au sein du patrimoine des communes. Le nombre de luminaires a été arrêté à 5 000 pour le remplacement de la seule source lumineuse induisant une réduction minimale de consommation d'électricité de 50%. Ce dernier projet s'élève à 1 million d'Euros avec une participation des communes à hauteur de 35% du reste à charge et, surtout, portera le taux de sources LED à 77% du parc inclus sur le territoire de la FDEE 19. Actuellement le taux national s'approche des 30%, sachant que ce nombre devrait être prochainement porté à 50%, de nombreux Syndicats Départementaux d'Energies ayant démarré leur propre rénovation de l'éclairage public pour le compte de leurs collectivités.



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Système d'Information Géographique



La FDEE19 dispose d'un Système d'Information Géographique dénommé « SIG19 »
Il s'agit d'une plateforme cartographique disponible sur Internet, représentant les données patrimoniales des différentes compétences de la FDEE 19 (Eclairage public et électrification rurale entre autres).

HISTORIQUE DU SIG DE LA FDEE 19

Chaque commune adhérente à la compétence Eclairage Public a bénéficié d'un diagnostic de son patrimoine. Ainsi les armoires de commande, les points lumineux et les réseaux ont été répertoriés sur le terrain.

A la suite de cet inventaire, en combinant les données géographiques et les données structurelles de chaque équipement, un état des lieux a été élaboré en prenant en compte, notamment, l'état de chaque élément.

Une fois l'intégration des données dans notre système géographique réalisée, chaque commune a, aujourd'hui, la possibilité d'accéder aux cartographies thématiques de son patrimoine d'éclairage public mais également aux données d'électrification rurale.

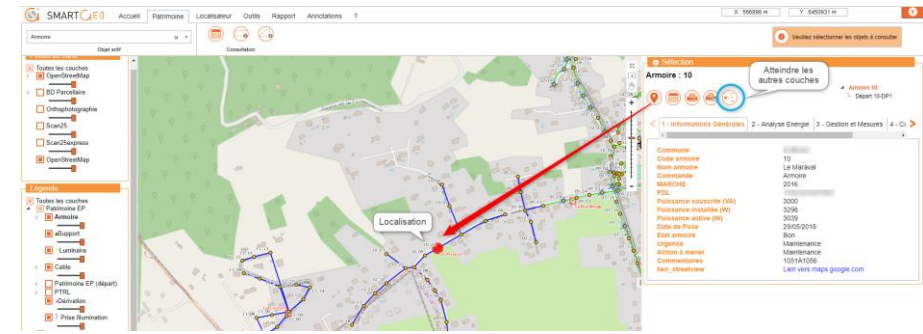
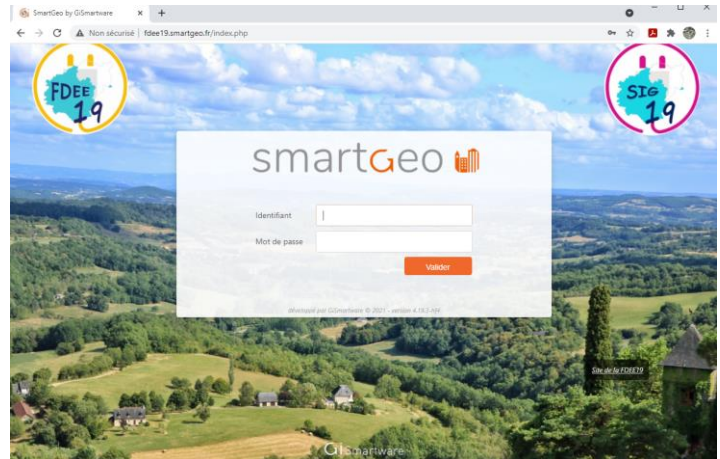
Dans un horizon relativement proche, le SIG19 permettra de simplifier les démarches en terme de maintenance des installations d'Eclairage Public.

En perpétuelle évolution, SIG19 est l'outil d'aide à la décision par excellence. Il permet l'interprétation des informations « terrain » et une vue précise sur le patrimoine communal.

« SIG19 » est accessible à toutes les communes

Au regard du nouvel intérêt porté par de nombreux élus des communes adhérentes sur leur patrimoine d'éclairage public, des présentations, avec le concours du SIG19, exposées par les techniciens de la FDEE 19, ont permis de les sensibiliser sur 3 thématiques :

- **Les technologies en éclairage public : l'ambition de mieux éclairer**
- **L'impact sur la biodiversité**
- **Les économies engendrées**



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Depuis plusieurs années, la FDEE 19 contribue au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public, en maillant son territoire.

CHIFFRES CLÉS POUR LA FDEE 19 EN 2023

69

bornes en service



63 bornes normales (≤ 22 KVA)



6 bornes rapides (50 KVA)

6,80 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne normale

12 704

sessions de recharge effectuées

216

MWh d'énergie consommée

7,94 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne rapide

156

TeqCO₂ économisées

98 040 €

de recettes

1 270 588 km parcourus

LA FDEE 19 ASSOCIÉE AU RÉSEAU MOBIVE



mobiv
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine

Mobive a été créé en 2016 par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine visant à développer un réseau d'infrastructures de recharge.

Toutes les fonctionnalités sont disponibles sur l'application téléphone mobile (abonnement, localisation de borne, paiement des recharges, etc.)

www.mobive.fr



Téléchargez gratuitement l'application Mobive et localisez toutes les bornes de recharge accessibles du réseau !

Download the Mobive app for free and locate all accessible charging stations on the network !



Plus de 1000 bornes



Plus de 10 000 abonnés



Réseau intéropérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs



Plus de 2000 points de charge



Réseau accessible 24h/24 et 7j/7 quel que soit le véhicule



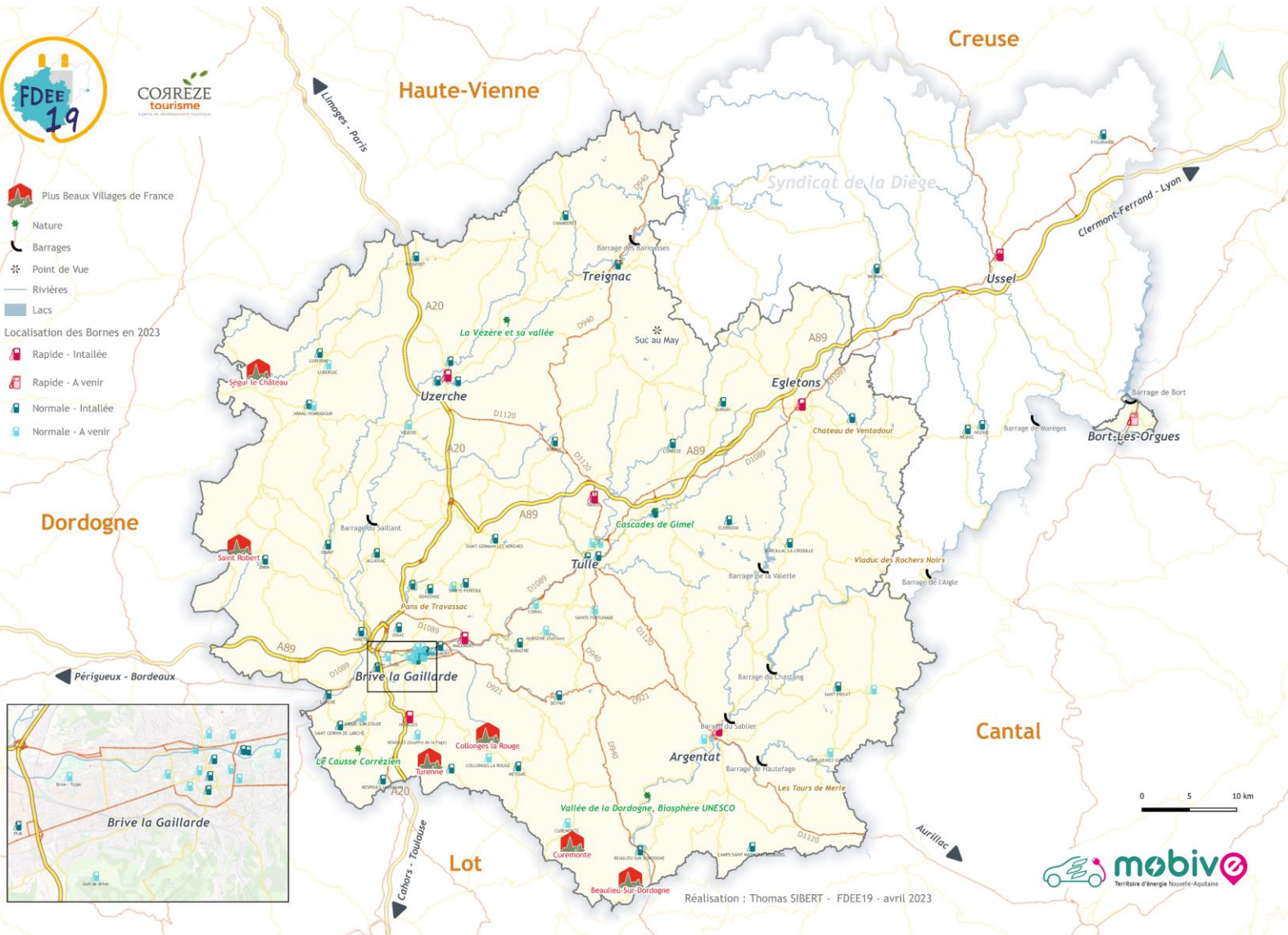
11 parcs de bornes de recharge en Nouvelle-Aquitaine

UN RÉSEAU QUI S'ÉTOFFE



COÛRÈZE
tourisme

- Plus Beaux Villages de France
- Nature
- Barrages
- Point de Vue
- Rivières
- Lacs
- Localisation des Bornes en 2023
- Rapide - Installée
- Rapide - A venir
- Normale - Installée
- Normale - A venir



Réalisation : Thomas SIBERT - FDEE19 - avril 2023



LA BORNE NORMALE

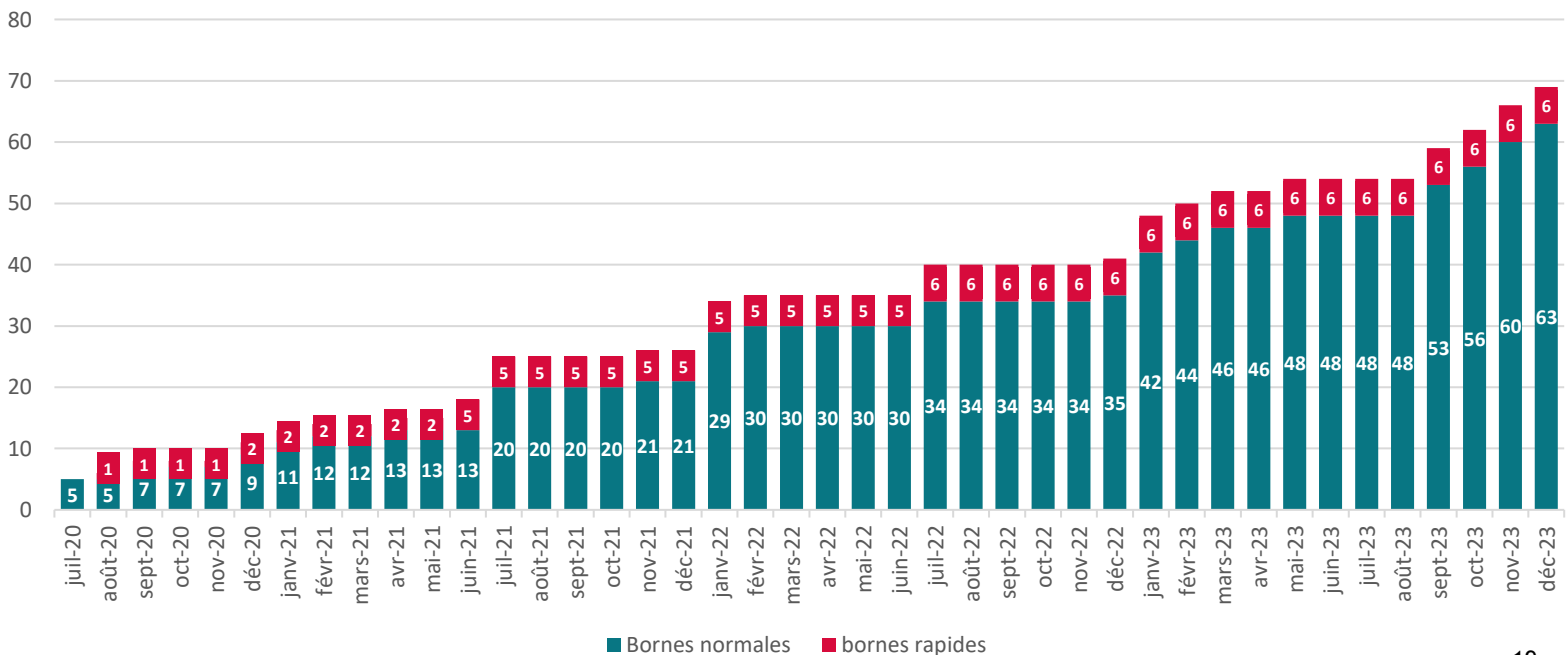
- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA (en fonction du véhicule)
- Dispose de socles de prise de type 2 et de socles de prise de courant de type E (domestique)
- Durée de recharge : 2h en moyenne



LA BORNE RAPIDE

- Délivre une puissance supérieure à 22kVA
- Dispose d'un connecteur de type 2, d'un connecteur Combo et d'un connecteur Chademo
- Durée de recharge : 30min en moyenne

Evolution du nombre de bornes en service



ZOOM SUR L'UTILISATION DES BORNES

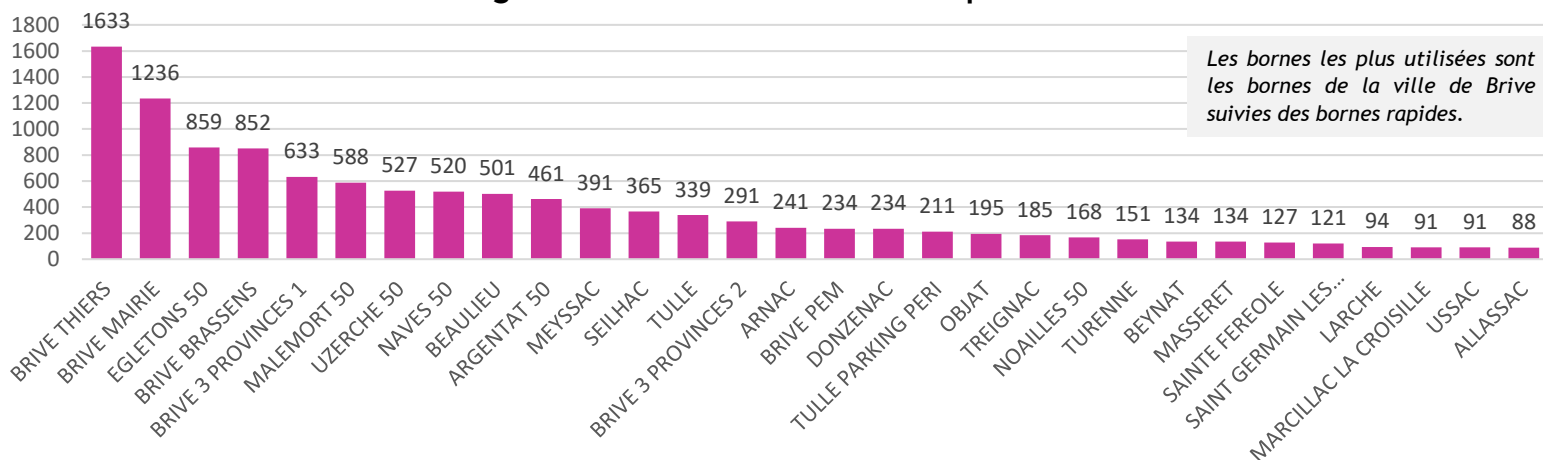
Données dynamiques des bornes depuis leur mise en service jusqu'au 31 décembre 2023

Type de bornes	Ville	Adresse	Date de mise en service	Taux de disponibilité (%)	Taux de hors connexion (%)	Taux de défaut (%)	Taux d'occupation (%)	Nombre de sessions réussies	Consommation moyenne par session (kWh)	Durée moyenne par session
Rapides	ARGENTAT	7 AVENUE VICTOR HUGO	01/08/2020	96,00	3,07	0,93	4,85	461	20,58	1:02:27
	EGLETONS	47 AVENUE CHARLES DE GAULLE	14/12/2020	93,31	5,12	1,56	4,09	859	23,26	0:51:15
	MALEMORT	RD 1089	21/06/2021	89,01	10,95	0,04	2,55	588	19,03	0:44:55
	NAVES	6 RUE GUSTAVE VIDALIN	21/06/2021	85,47	12,58	1,94	3,03	520	19,47	0:41:16
	NOAILLES	PLACE CHARLES DE GAULLE	04/07/2022	90,15	9,01	0,84	0,62	168	18,49	0:42:35
	UZERCHE	CHEMIN DES LEZES	10/06/2021	89,52	3,73	6,75	2,02	527	16,11	0:44:19
Normales	ALLASSAC	PLACE ALLEGRE	06/07/2022	92,75	7,02	0,23	10,30	88	14,22	1:29:47
	ARNAC POMPADOUR	ALLEE DES MARRONNIERS	28/07/2021	92,91	7,09	0,00	7,76	241	13,26	2:07:01
	AUBAZINE - GOLF DU COIROUX	PARKING DU GOLF DU COIROUX	07/09/2023	36,32	63,68	0,00	2,09	15	14,52	1:39:27
	AUBAZINES - LE LAVOIR	ROUTE DE VERGONZAC	03/05/2023	91,08	8,92	0,00	6,46	41	19,58	2:00:03
	AYEN	19 ROUTE DU SOULET	01/02/2020	97,12	2,88	0,00	0,26	31	15,16	1:15:57
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	PLACE DU CHAMP DE MARS	01/07/2019	96,43	3,57	0,00	6,61	501	16,46	1:47:12
	BEYNAT	2 PLACE DU 8 MAI 1945	01/04/2021	94,78	5,22	0,00	2,53	134	21,03	2:01:41
	BRIVE - 3 LYCEES	RUE FRANCOIS VILLON	09/11/2023	98,86	1,14	0,00	3,31	12	6,37	7:24:00
	BRIVE - BOURIOTTES	2 RUE GUILLAUMET	31/10/2023	95,94	4,06	0,00	6,30	36	9,60	1:11:47
	BRIVE - GOLF	CHEMIN DE LA JARGASSE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	0,33	1	5,82	2:29:30
	BRIVE - HALLE BRASSENS	14 QUAI TOURNY	18/01/2023	87,68	12,01	0,31	15,71	852	17,45	2:01:50
	BRIVE - HOPITAL	580 BOULEVARD DOCTEUR VERLHAC	09/11/2023	97,85	2,15	0,00	6,56	38	24,25	4:00:00
	BRIVE - LEO LAGRANGE	13 AVENUE LEO LAGRANGE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	10,63	10	35,18	8:20:41
	BRIVE - MAIRIE DE BRIVE-LA-GAILLARDE	2 RUE MARTINE	18/01/2023	88,59	10,55	0,86	19,52	1236	14,48	1:51:00
	BRIVE - MAISON DU BEVOLAT	2 BOULEVARD PAUL PAINLEVE	09/11/2023	99,37	0,63	0,00	1,02	13	13,22	1:32:10
	BRIVE - PARKING	10B AVENUE EMILE ZOLA	20/09/2023	99,18	0,82	0,00	3,23	41	12,60	1:34:36
	BRIVE - PARKING DU 15 AOUT	2 PLACE DU 15 AOUT	09/11/2023	98,77	1,23	0,00	2,48	25	14,88	2:04:34
	BRIVE - PARKING MARCELLIN ROCHE	28 RUE MARCELIN ROCHE	31/10/2023	79,11	20,89	0,00	1,09	13	21,41	3:24:00
	BRIVE - PARKING 3 PROVINCES 1	AVENUE J. ET B. CHIRAC	16/01/2023	95,21	2,96	1,83	20,32	633	16,53	1:44:14
	BRIVE - PARKING 3 PROVINCES 2	CANTON DE BRIVE-LA-GAILLARDE-2	16/01/2023	92,45	3,37	4,19	3,94	291	13,77	1:15:51
	BRIVE - PISCINE	50 AVENUE MARECHAL BUGEAUD	31/10/2023	93,46	6,54	0,00	1,06	29	15,43	1:38:09
	BRIVE - PLACE THIERS	41 RUE DU COLONEL FARRO	20/01/2023	97,67	2,16	0,17	24,29	1633	15,27	2:12:33
	BRIVE - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	ZI DU TEINCHURIER	26/01/2023	76,36	23,64	0,00	6,50	234	19,43	2:32:31
	BRIVE - TUJAC	7 RUE JULES LADOUMEGUE	15/12/2023	100,00	0,00	0,00	7,15	11	11,03	5:06:15
	CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL	D13	30/07/2021	89,96	10,04	0,00	0,55	11	29,39	7:28:09
	CHAMBERET	10 ROUTE DES MONEDIERES	14/12/2020	96,92	3,08	0,00	1,30	70	22,82	2:14:42
	CLERGOUX	ALLEE DU DOM. DE SEDIERES	01/02/2023	91,62	8,38	0,00	0,29	35	11,14	1:17:40
	CORREZE	MAISON MÉDICALE	05/07/2022	93,82	6,01	0,17	0,54	38	17,81	2:13:12
	CUREMONTE	360 ROUTE DE BRANCEILLES	06/09/2023	24,93	75,07	0,00	7,36	5	5,88	0:20:13
	DONZENAC	AVENUE JEAN CHICOU	19/07/2021	91,31	8,69	0,00	7,53	234	20,99	3:01:00
	DONZENAC	POINT DE VUE DE TRAVASSAC	02/12/2022	93,87	6,13	0,00	2,25	19	14,36	1:30:55
	LARCHE	3 PLACE DU DOCTEUR RENÉ JAUBERTIE	04/01/2021	88,98	11,02	0,00	2,03	22	15,62	1:34:51
	LISSAC-SUR-COUZE	580 ROUTE DE LA BASE NAUTIQUE	06/09/2023	28,22	71,78	0,00	17,91	4	8,64	1:23:25
	LUBERSAC	AVENUE DU CHATEAU	02/09/2020	93,11	6,89	0,00	1,13	79	16,69	1:49:16
	MALEMORT	11B RUE JEAN JAURÈS	27/01/2021	99,35	0,65	0,00	0,00	7	23,46	1:26:25
	MARCILLAC LA CROISILLE	PLACE DOCTEUR RAOUL PEUCH	14/12/2020	7,20	92,80	0,00	0,08	91	27,37	2:51:35
	MASSERET	PLACE MARCEL CHAMPEIX	05/07/2022	97,03	2,97	0,00	2,08	134	16,05	1:34:55
	MEYSSAC	514 BOULEVARD DU QUERCY	02/09/2020	94,41	5,59	0,00	1,38	391	18,46	1:47:16
	MOUSTIER VENTADOUR	LA CHANSELVE	28/07/2021	95,02	4,98	0,00	5,29	16	8,86	0:51:53
	NESPOULS	LA CROIX BLANCHE	26/07/2022	93,70	6,30	0,00	0,07	50	16,16	1:19:55
	NESPOULS	PARKING AEROPORT	28/02/2023	96,55	3,45	0,00	0,88	79	6,21	0:57:42
	NESPOULS	AEROPORT	01/02/2020	98,49	1,51	0,00	81,16	5	18,92	22:59:04
OBJAT	PLACE CHARLES DE GAULLE	10/07/2020	97,02	2,98	0,00	2,51	195	14,22	1:36:09	
SAINT CERNIN DE LARCHE	D59	05/11/2021	95,09	4,91	0,00	0,66	60	17,07	1:42:50	
SAINT GERMAIN LES VERGNES	LE BOURG	19/07/2021	96,45	3,55	0,00	0,96	121	14,27	0:59:37	
SAINT PRIVAT	LE BOURG	28/07/2021	93,54	6,46	0,00	0,36	12	10,02	1:55:47	
SAINTE FEREOLE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22/11/2022	91,67	8,33	0,00	6,53	127	19,38	1:56:22	
SAINTE FORTUNADE	LE BOURG	06/09/2023	94,94	5,06	0,00	4,25	9	11,86	1:01:54	
SARRAN	ROUTE DU MUSEE	14/03/2023	86,53	7,28	6,19	0,31	30	15,16	1:30:17	
SEILHAC	1 PLACE DE L'HORLOGE	24/02/2021	92,93	7,07	0,00	2,06	365	11,03	0:44:03	
TREIGNAC	PLACE DES PENITENTS	01/07/2020	96,89	3,11	0,00	2,88	185	18,10	2:04:06	
TULLE	AVENUE LUCIEN SAMPEIX	21/07/2021	85,90	13,80	0,30	5,34	339	11,26	1:51:29	
TULLE	17 QUAI GABRIEL PERI	13/01/2021	96,90	3,10	0,00	1,15	211	17,23	3:02:35	
TURENNE	AVENUE DU SENATEUR LABROUSSE	01/12/2022	92,08	7,87	0,05	1,28	151	11,73	1:20:49	
UZERCHE	ALLEE DE LA PAPETERIE	10/02/2022	97,52	2,48	0,00	4,59	91	16,11	2:13:06	
UZERCHE	AVENUE DE LA GARE	08/02/2022	52,97	2,77	44,27	1,10	87	12,57	1:21:57	
UZERCHE	PLACE DE LA LIBERATION	10/02/2022	86,12	10,17	3,71	0,63	22	10,57	0:51:25	
VARETZ	1119 ROUTE DE ROLAND GARROS	03/05/2023	49,23	50,77	0,00	16,76	20	20,59	4:45:29	

Certaines longues charges sont dues à des charges nocturnes.

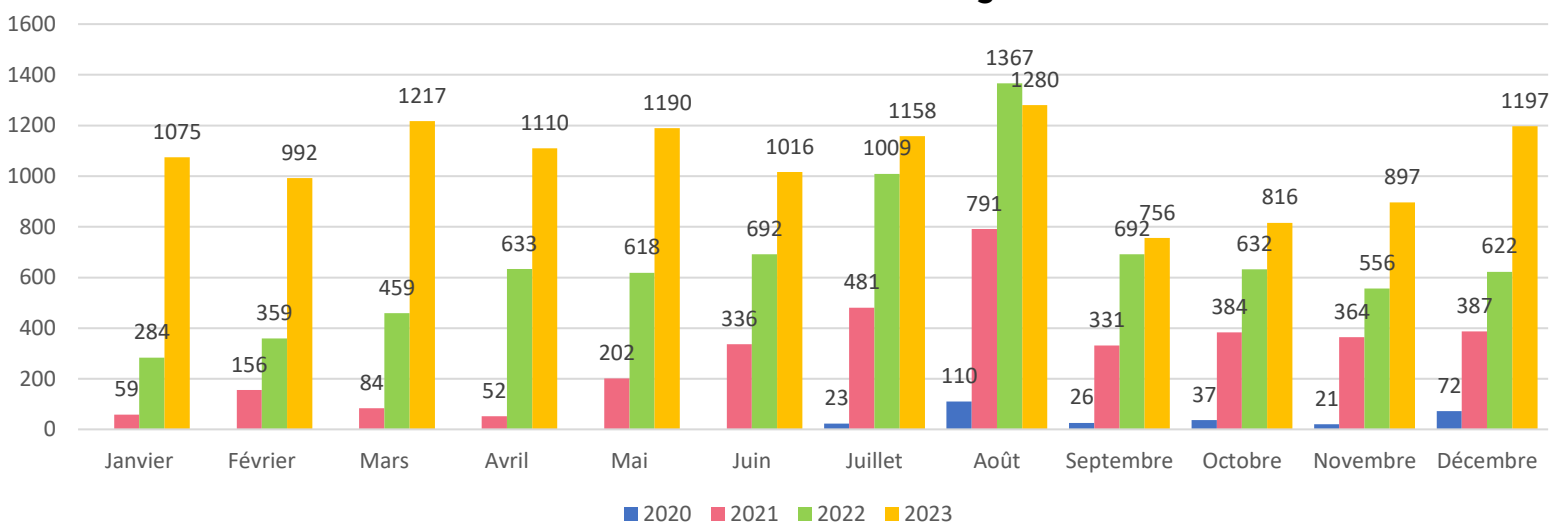


Nombre de charges réussies des 30 stations les plus utilisées en 2023



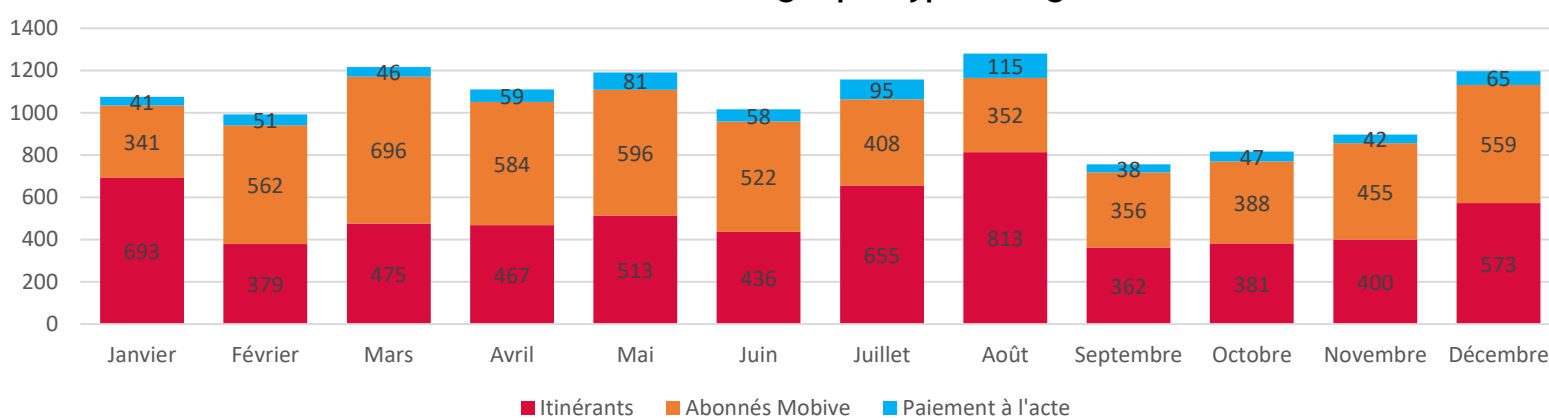
Les bornes les plus utilisées sont les bornes de la ville de Brive suivies des bornes rapides.

Evolution du nombre de charges



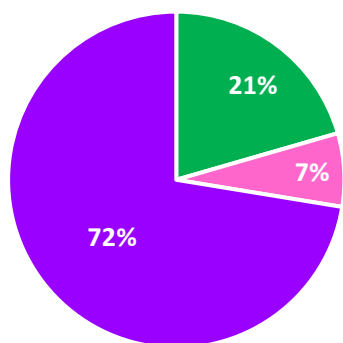
Le nombre de charges a augmenté de près de 62% entre 2022 et 2023, passant de 7 634 à 12 704. Le nombre de charges réparti sur l'année 2023 est plus homogène que les années précédentes. Nous pouvons cependant observer une baisse des charges durant la période automnale. De plus, le « pic » de charges se situe toujours au mois d'août, période très touristique.

Evolution mensuelle des charges par type d'usagers en 2023



Les charges initiées par des usagers en itinérance augmentent pendant la période estivale, mais aussi au mois de janvier. Les charges effectuées par les abonnés Mobive sont quant à elles plus nombreuses durant la première moitié de l'année.

Répartition des frais 2023



■ Supervision ■ Maintenance ■ Energie

COÛTS D'EXPLOITATION

RECETTES : 98 048,50 €

DÉPENSES : 138 084,85 €



Les recettes d'exploitation couvrent, pour l'année 2023, 71% des frais. Il y a une amélioration par rapport à 2022 où les recettes ne couvraient que 52% des frais.

LA VILLE DE BRIVE-LA-GAILLARDE S'APPUIE SUR LE RÉSEAU PUBLIC MOBIVE ET LA FDEE 19 POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES INTRA-URBAINES

A la suite d'une délibération du conseil municipal du 9 novembre 2022, la ville de Brive a acté le transfert de la compétence "IRVE" à la FDEE 19 pour le 1er janvier 2023.

A compter du 1er février 2023, les bornes de recharge pour véhicules électriques installées par la ville de Brive ont intégré le réseau MOBiVE.

Ce déploiement s'est effectué en 2 temps :

- Un premier de 6 bornes en février (remplacement des bornes existantes pour s'adapter aux contraintes techniques) ;
- Un second de 11 bornes au cours du deuxième semestre 2023.



- 1^{er} déploiement
- 2nd déploiement



FOCUS SUR LES OBJECTIFS DU SDIRVE DE LA CORRÈZE

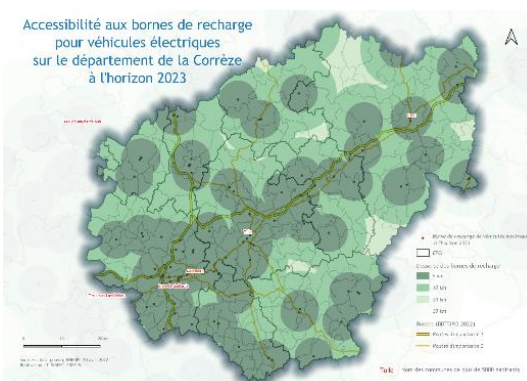
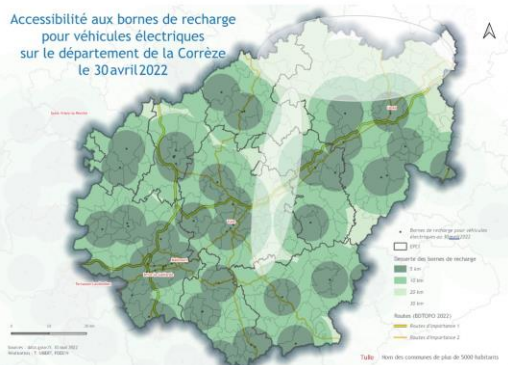
Prévu dans le cadre de l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.

En Corrèze, la FDEE 19 et le Syndicat de la Diège se sont associés afin d'élaborer ce schéma, départementaliser le déploiement



Suivi par le Comité de Pilotage mis en place. Celui-ci est composé du CD19, de la DDT, du Syndicat de la Diège et de la FDEE 19

Fin 2023, les principaux objectifs à court terme ont été réalisés : il n'y a plus de zone blanche sur le territoire de la Corrèze, un électromobiliste se trouvant à moins de 10 km d'une borne de recharge.



Compte tenu des taux de fréquentation très bas de certaines bornes, il n'apparaît pas judicieux de déployer massivement de nouvelles bornes. Il conviendra d'analyser au cas par cas les besoins spécifiques pour le déploiement futur.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr

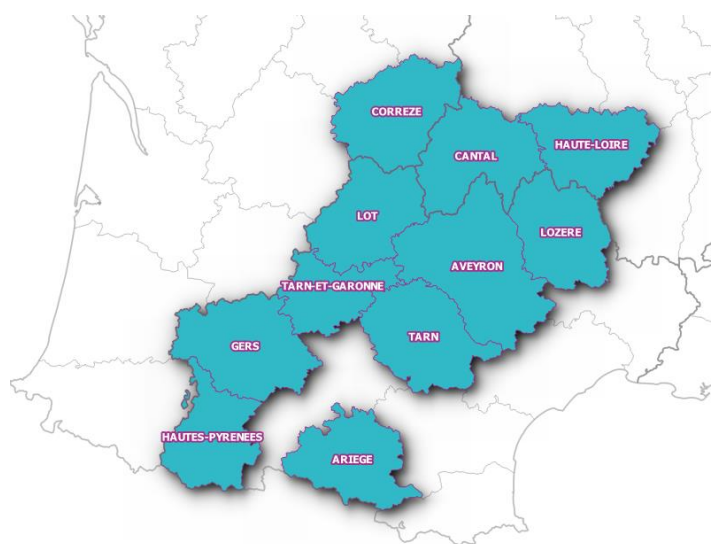


Groupement d'Achats d'Énergies



La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergies, électricité et gaz, avec 10 autres syndicats d'énergies départementaux.

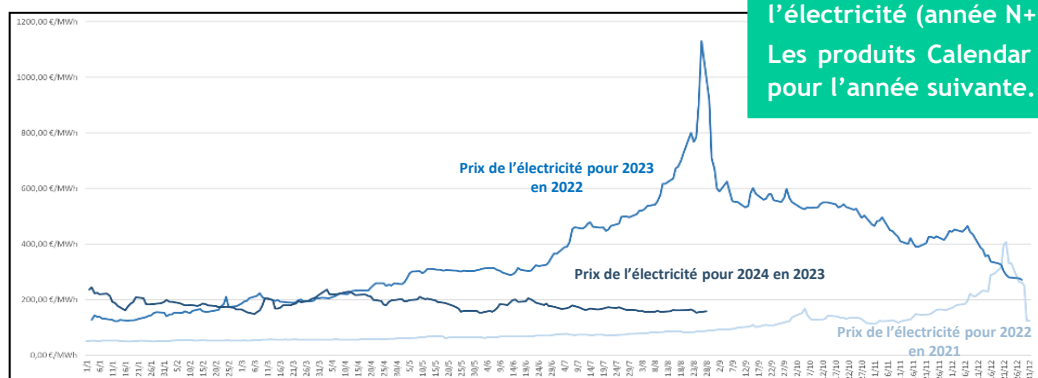
DÉPARTEMENTS PILOTES DU GROUPEMENT



LES CHIFFRES 2023

Une forme de stabilité... sur des niveaux de prix encore très élevés

Après une crise sans précédent en 2022 qui a déclenché la mise en place d'aides exceptionnelles visant à limiter l'impact sur la facture des consommateurs, les marchés de l'énergie en 2023 ont retrouvé une forme de stabilité autour de valeurs qui demeurent encore bien supérieures à celles observées avant l'été 2021. En effet, l'électricité pour l'année suivante (N+1), s'échangeait en 2023 autour de 160€/MWh contre une cinquantaine d'euros deux ans plus tôt (respectivement 50€/MWh et une quinzaine d'euros pour le gaz). Ces niveaux de prix s'expliquent par un contexte géopolitique toujours tendu et une perte de confiance des acteurs de l'énergie vis-à-vis du parc nucléaire français.



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	149	2 200
Nombre de PDL	3 266	43 280
Consommation	34 GWh	540 GWh
Montant facturés	8,1 millions d'€	128 millions d'€
Augmentation moyenne 2022/2023	+ 26 %	+ 33 %

	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	15	315
Nombre de PCE	96	2 400
Consommation	13 GWh	220 GWh
Montant facturés	1,6 millions d'€	27 millions d'€
Augmentation moyenne 2022/2023	+ 35 %	+ 40 %

Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante.

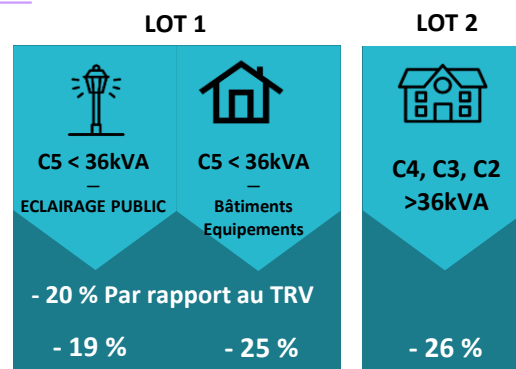


QUELLE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2024 ?

Prise de positions 2024 et prix associés à la fourniture d'électricité

Malgré l'annonce de la diminution des droits à l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) en toute fin d'année 2023 et la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité CSPE de 20 € du MWh H.T. par rapport à son taux réduit appliqué depuis 2022, les opérations de couverture réalisées par le groupement ont permis une baisse significative des prix de fourniture pour 2024.

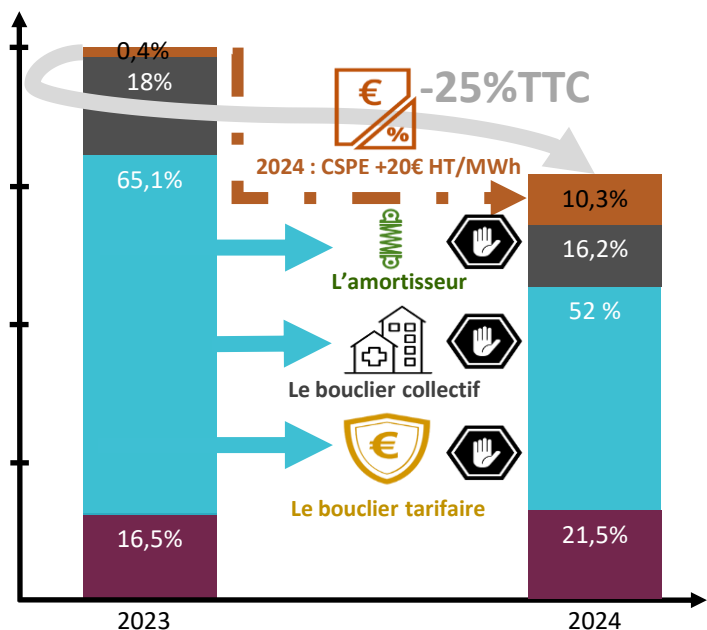
Portés par de très bons résultats sur l'éclairage public, les tarifs obtenus sur le lot des compteurs de puissances inférieures à 36kVA (compteurs C5) sont inférieurs de 20% TTC par rapport au Tarif Réglementé de Vente (TRV) en vigueur au 1er février 2024.



Evolution TTC estimée par rapport à 2023 sans tenir compte des aides



Focus sur l'évolution des composantes de la facture d'électricité



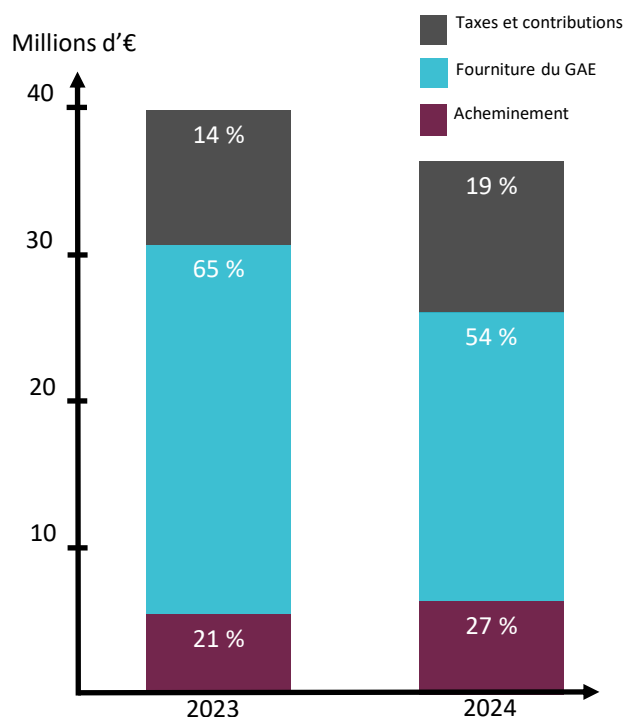
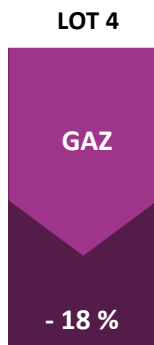
Bordereau de prix 2024 électricité

Prix unitaires de fournitures (€HTT/MWh)	Base	HP	HC	Pointe	HPSH	HCSH	HPSb	HCSb
C5 Bâtiments/équipements	156,44	160,04	85,44	-	239,28	206,71	80,45	42,59
C5 Eclairage public	55,45	-	-	-	-	-	-	-
C4	-	-	-	-	246,21	211,97	81,34	-34,29
C3	-	-	-	263,74	242,83	207,21	89,49	-34,86
C2	-	-	-	260,08	238,41	204,31	81,32	-48,80
C1	-	-	-	287,82	256,51	230,08	108,56	-22,16

Prise de position 2024 et prix associés à la fourniture de gaz

La stratégie d'achat du groupement a permis de retrouver des prix de fourniture équivalents à ceux de 2022.

Toutefois, et à l'image de l'augmentation de la CSPE sur les factures d'électricité, la taxe accise sur le gaz (anciennement TIGCN) augmente sur les factures de gaz de 8,45€/MWh en 2024 à 16,37€/MWh. Par ailleurs une augmentation des tarifs de distribution de gaz de 27,5% en juillet prochain doit encore être validée par le conseil supérieur de l'énergie.



Bordereau de prix 2024 gaz

Terme fixe annuel applicable au point de livraison relevant des segments tarifaires de distribution (€HTT/an)	T1/T2	30,00
	T3/T4	166,00
Prix unitaire de fourniture du gaz naturel (€HTT/MWh)	70,27	
Prix unitaire associé aux garanties d'origine (€HTT/MWh)	13,00	
Prix unitaire associé aux obligations d'économies d'énergie (€HTT/MWh)	5,72	

PROLONGATION DE L'ACCORD CADRE EN 2025 ET INTEGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES

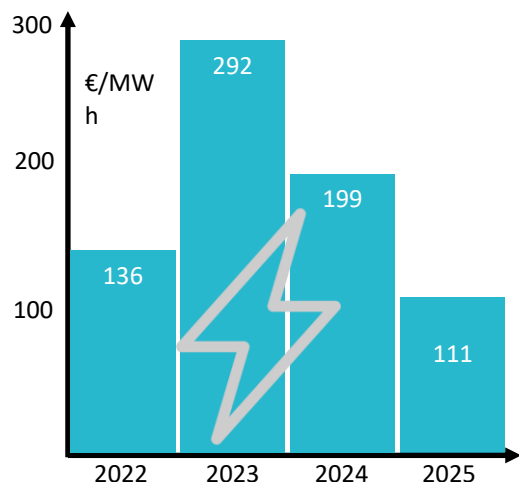
Les fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie liées à la crise énergétique ont amené les différents acteurs (fournisseurs et acheteurs) à reconsidérer leurs positionnements stratégiques et les conditions d'exécution des contrats de fourniture.

En effet, la disparition programmée de certains mécanismes nationaux institués dans la décennie 2010, influant encore aujourd'hui fortement sur les contrats de fourniture d'électricité (notamment, le dispositif de l'ARENH qui s'achèvera fin 2025), et l'absence de visibilité sur les dispositions qui seraient prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date (prolongation, refonte, suppression définitive...) ont généré des incertitudes supplémentaires tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs.

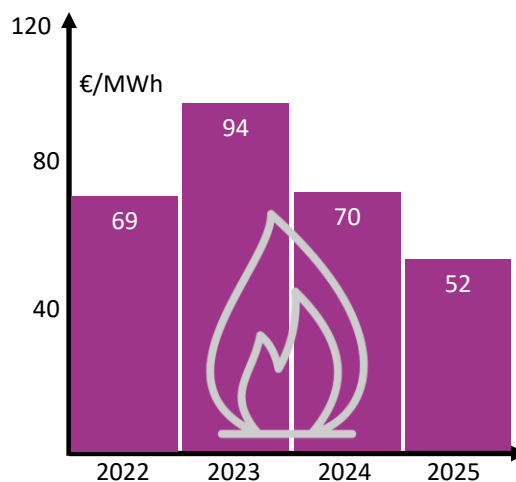
Face à cette situation, dès 2023, l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes ont pris la décision :

- de s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1er janvier au 31 décembre 2025). Cette solution permet ainsi d'anticiper 2 ans à l'avance les achats d'énergie 2025 et d'organiser plus sereinement les marchés qui débiteront au 1er janvier 2026.
- d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser une consultation spécifique (marché public dédié) qui permet :
 - dans un premier temps, de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025 ;
 - dans un second temps, au choix des membres, de permettre une convergence de cette consultation avec le marché principal du groupement pour les besoins en fourniture qui s'exprimeront dès le 1er janvier 2026.

PERSPECTIVES TARIFAIRES ET ORGANISATIONNELLES



Ce diagramme donne l'évolution du prix obtenu par le groupement sur une fraction de la part fourniture de la facture. Il s'agit d'un indicateur qui laisse entrevoir une nouvelle baisse pour 2025 qui doit tout de même se confirmer.



Pour le gaz, le prix de fourniture n'étant constitué que d'une composante, le diagramme donne l'évolution du prix de la molécule de gaz. Ainsi on observera une baisse de la part fourniture pour 2025 de proportion comparable à celle de 2024.

UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Malgré l'embellie du marché de l'énergie et un retour à des prix plus raisonnables, les tensions géopolitiques restent toujours d'actualité avec un possible ré-envol des cours. Dans ce contexte où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale.

L'achat groupé reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées, qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer.

Cette situation rappelle aussi et surtout l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles.

A SUIVRE EN 2024

Avec l'arrivée du Gard et des Pyrénées-Orientales le groupement compte désormais treize Syndicats Départementaux d'Energies et rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850 GWh d'électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Energies, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires.

Cela se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir apporter une solution totalement gratuite et faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires), tout en évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres aux membres adhérents.

OUTIL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Uniquement pour les membres du groupement

Retrouvez toutes les informations concernant votre collectivité sur l'outil d'efficacité énergétique MET-DEEPIK disponible gratuitement.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr

COMMUNICATION D'ACTUALITÉS

Le site internet de la Fédération fait peau neuve !

Découvrez le nouveau site internet de la FDEE 19 avec une interface plus attractive et une facilité de navigation.



www.fdee19.fr



Un nouveau logiciel d'affaires

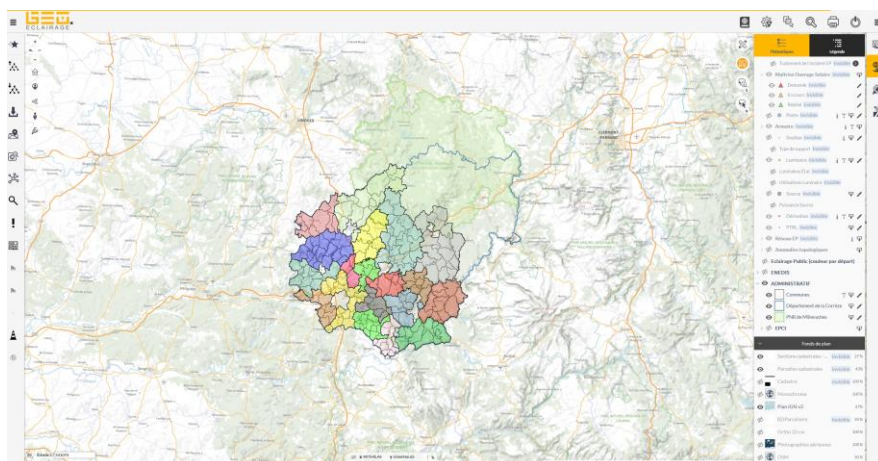
Un nouveau logiciel d'affaires sera mis à disposition des acteurs des travaux d'électrification rurale et d'éclairage public courant juin 2024. Plus performant et plus efficace, déjà utilisé par plus de 20 syndicats d'énergies, ses principales fonctionnalités seront :

- ✓ Interface personnalisée
- ✓ Édition des documents depuis SYN-ELEC (courrier, OS, bon de commande, PV de réception ...)
- ✓ Suivi des factures, interface avec le logiciel comptable (Sedit, AFI, E Magnus, Segilog ...)
- ✓ Générateur de tableaux de bord à partir de vos données financières et techniques. Restitution sous forme de listes, graphiques et tableaux croisés dynamiques
- ✓ Dépôt et suivi des demandes d'autorisation et certificats d'urbanisme, permis de construire... (article R323-25)
- ✓ Gestion du FACE
- ✓ Suivi des bornes électriques
- ✓ Archivage électronique avec classement automatique des documents
- ✓ Création d'alerte sur les dossiers
- ✓ Gestion des programmes financiers (FACE, Article 8, PCT...)
- ✓ Suivi des BPU et achèvement technique des données (FACE, VRG...)
- ✓ Développements spécifiques selon réglementation, volumes métiers

Système d'Information Géographique

Proposé comme compétence optionnelle dans le cadre de la révision des statuts, la FDEE 19 met à disposition une plateforme informatique « SIG » capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées. Cette plateforme est disponible aux adhérents ayant transféré la compétence éclairage public.

Nous avons profité de cette évolution de mise en compétence pour développer une nouvelle application métier liée à la cartographie et aux données. Les communes adhérentes pourront ainsi mieux s'informer, visualiser ou encore analyser l'ensemble des données patrimoniales en lien avec les compétences de la FDEE 19.





Comité Syndical du 27 juin 2023 - Espace Ventadour à Egletons



FDEE 19 - 6 quartier Montana - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



05 55 20 89 51



accueil@fdee19.fr



www.fdee19.fr



Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze



@19Fdee